



Observatoire des marchés publics romand  
p.a. SIA section vaud  
av. rumine 6, CH-1005 Lausanne, tél. 021 646 34 21

## Analyse des procédures de passation de marchés publics

<b>Date de l'analyse:</b>	28.09.2024
<b>Titre du projet du marché:</b>	Bussigny, Collecteur d'eaux claires Buyère - Sorge
<b>Forme / genre de mise en concurrence:</b>	Appel d'offres avec cahier des charges détaillé
<b>ID du projet:</b>	#4046
<b>N° de la publication SIMAP:</b>	#4046-01
<b>Date de publication SIMAP:</b>	20.09.2024
<b>Adjudicateur:</b>	Ville de Bussigny - Service des Infrastructures Rue Saint-Germain 1 1030 Bussigny - Suisse
<b>Organisateur:</b>	Ville de Bussigny - Service des Infrastructures Rue Saint-Germain 1 1030 Bussigny - Suisse
<b>Inscription:</b>	Sur simap, pas de délai
<b>Visite:</b>	Pas de visite prévue
<b>Questions:</b>	04.10.2024, sur simap
<b>Rendu documents:</b>	11.11.2024 15h00, le timbre postal ne faisant pas foi Sous forme papier en deux exemplaires et sous forme numérique (clé USB) en un exemplaire.
<b>Rendu maquette:</b>	Pas de maquette à rendre
<b>Type de procédure:</b>	Procédure ouverte, non soumise à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux
<b>Genre de prestations / type de mandats:</b>	CPV principal 71300000 Services d'ingénierie

- Description détaillée des prestations / du projet:** Les prestations demandées concernent les domaines suivant :
- Génie civil, Canalisation, Hydraulique, Travaux proches ou en rivière, géotechnique et géo-structures
  - Les prestations objet de l'offre sont basés sur le RPH SIA 103 et portent sur les phases suivantes
    - 31 avant-projets : prestation partielle : prise de connaissance du dossier et des réseaux tiers) ;
    - 32 projet de l'ouvrage,
    - 33 demande d'autorisation,
    - 41 appel d'offres,
    - 51 projet d'exécution,
    - 52 exécution de l'ouvrage,
    - 53 mise en service,
- en tant que directeur général du projet, professionnel spécialisé, directeur général des travaux et directeur des travaux.
- Communauté de mandataires:** Admise, un membre maximum par domaine
- Sous-traitance:** Admise, sauf pour les :
- Prestation de pilotage du soumissionnaire
  - Prestation du domaine : génie civil, canalisations, blindage
- Mandataires préimpliqués:** Les bureaux préimpliqués sont mentionnés et les documents produits font partie de l'appel d'offres.
- Comité d'évaluation ou Jury:**
- Mme Catherine Calantzis Robert, Conseillère municipale, Commune de Bussigny
  - M Laurent Yourassoff, Chef du service des Infrastructures, Commune de Bussigny
  - M Ivan Spassov, Ingénieur chargé du projet, Commune de Bussigny
  - Mme Jenifer Fretz, Ingénieur responsable réseaux, Commune de Bussigny
  - M Aymeric Sevestre, Chef de projet Axes forts (SDOL), Membre externe
- Suppléants :
- M Eric Zingre (de Mme Calantzis Robert), Conseiller municipal, Commune de Bussigny
  - M Jean-Pierre Binggeli (de Laurent Yourassoff), Adjoint au Chef du service des Infrastructures, Commune de Bussigny
  - Mme Lorena Corta Iglesias (de Ivan Spassov), Ingénieure chargée de projet, Commune de Bussigny
  - M Jordan Bozza (de Jenifer Fretz ), Ingénieur responsable infrastructure routière, Commune de Bussigny
  - M Jean-Pierre Binggeli (de Aymeric Sevestre), Adjoint au Chef du service des Infrastructures, Commune de Bussigny

**Conditions de participation:** Déclaration d'engagement du soumissionnaire

**Critères d'aptitude:** Pour cette procédure ouverte, le soumissionnaire doit posséder les compétences, de l'expérience et du personnel formé dans les domaines cités ci-dessous.

1. génie civil, canalisations, blindage
2. hydraulique
3. ouvrage de dissipation d'énergie
4. travaux proches ou en rivière,
5. géotechnique et géo-structures, enceinte de fouille pour cellules et pousse tube

**Critères d'adjudication / de sélection:**

1. Prix de l'offre 30 %, méthode T300
2. Temps consacré pour la réalisation du mandat 30 %
3. Moyens et ressources pour l'exécution du marché 15 %
4. Qualifications des personnes clés 15 %
5. Degré de compréhension du cahier des charges 10 %

Les critères sont notés sur une échelle de 0 à 5.

**Indemnités / prix:** -

## Observations sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce:

### Qualités de l'appel d'offres:

- Les documents de l'appel d'offres contiennent toutes les indications requises.
- La description du projet et des enjeux / objectifs est suffisante.
- Les documents de l'appel d'offres contiennent une étude préliminaire et/ou un descriptif exhaustif des prestations basé sur les règlements concernant les prestations et les honoraires élaborés par la SIA (RPH), ce qui permet d'établir des offres comparables.
- Les mandataires préimpliqués sont mentionnés et les règles de leur participation / exclusion du marché sont conformes à l'art. 14.4 SIA (2022) et à l'art.21a OMP (1995) ou l'art. 14 LMP/AIMP (2019).
- La pondération et la méthode de notation des critères d'adjudication sont clairement indiqués.
- Les moyens d'appréciation des critères d'aptitude sont clairement indiqués.
- La pondération et la méthode de notation du prix permettent une appréciation équilibrée du rapport qualité - prix des offres.
- La méthode de notation des critères qualités est conforme à l'art. 24.7 SIA (2022).
- Les délais sont corrects.
- Le nombre de membres du collège d'évaluation est suffisant et ceux-ci disposent des compétences professionnelles nécessaires à une évaluation appropriée et à une appréciation adéquate des offres conformément à l'art. 12.3 SIA 144 (2022).
- Les dispositions relatives aux droits d'auteur (droits moraux) et à la confidentialité des documents déposés (droits patrimoniaux) pour l'offre sont mentionnées et correctes.
- L'échantillon de travail exigé par le maître d'ouvrage permet une analyse approfondie du problème conformément au règlement SIA 144 (2022).

### Manques de l'appel d'offres:

-

### Observations de l'OMPr:

- L'OMPr regrette que le dossier ne se réfère pas au « Règlement des appels d'offres de prestations d'ingénierie et d'architecture » SIA 144, en vigueur depuis 2013, bien qu'il en respecte les principes généraux.
- L'OMPr regrette également que la méthode à deux enveloppes, décrite à l'art.15 dans le règlement SIA 144, ne soit pas utilisée dans le cadre de cet appel d'offres.
- Enfin, l'OMPr se réjouit que dans cette procédure ouverte, le maître d'ouvrage bénéficie d'un regard extérieur de par l'appui d'une personne externe dans le collège d'évaluation.

### Évaluation de l'OMPr:



**sia**

société suisse des ingénieurs et des architectes  
coordination romande

Conférence Romande c  
d'Ingénieurs